

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira à la
LA MAIRIE
DE LAGARDE-MARC-LA-TOUR :**

**Le 13 octobre 2022
à 19 HEURES 30**

En session ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

- ✓ Convention avec Corrèze Ingénierie : étude de faisabilité Boulangerie
- ✓ Chaudière Mairie
- ✓ Tarifs location des salles polyvalentes
- ✓ Virements de crédits
- ✓ Création de postes
- ✓ Transfert de la voirie du lotissement de Chanteranne dans le domaine public de la commune
- ✓ Devis défibrillateurs
- ✓ Demandes de subventions au Conseil Département
 - Petit patrimoine
 - Mobilier Bibliothèque
- ✓ Redevance occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunications
- ✓ Numérotation et adressage (annule et remplace la précédente)
- ✓ Adhésion au service de médecine préventive

- ✓ **Approbation de la Charte du bon usage des moyens informatiques et de télécommunications**
- ✓ **Modalité de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants (annule et remplace la précédente suite à une observation de la Préfecture)**
- ✓ **Questions diverses**